

Je soutiens FO Groupe Bouygues !



FLASHEZ-MOI !

Qu'est ce qu'un syndicat ?

Un syndicat d'entreprise est un regroupement volontaire de personnes ayant pour objet de **faire connaître et défendre les droits et intérêts collectifs** dans leur entreprise.

Un syndicat écoute, échange, mobilise, propose, revendique et négocie afin de faire respecter et évoluer les droits collectifs.

Un syndicat doit permettre de décrypter les projets de l'entreprise et d'analyser les évolutions sociales afin d'agir pleinement sur les enjeux des négociations.

Pourquoi nous soutenir ?

Il existe plusieurs raisons de se syndiquer :

- Être syndiqué permet **d'être informé** de ses droits collectifs et individuels et de l'évolution de la législation.
- Être syndiqué **garantit un accompagnement au quotidien** et plus particulièrement en cas de difficultés professionnelles.
- Être syndiqué c'est renforcer votre **rôle dans la vie de l'entreprise**. Vous pouvez servir de relais pour faire circuler des informations auprès de vos collègues. C'est aussi une occasion d'échanger, de débattre, de grandir.
- Être syndiqué permet **de bénéficier de formations syndicales** organisées et animées par votre syndicat.
- Être syndiqué permet **d'aider les autres** en apprenant à écouter, conseiller et informer les salariés qui en ont besoin.
- De plus, rencontrer de nouvelles personnes au sein du syndicat permet d'élargir son **réseau social et professionnel**. C'est accéder à une richesse de connaissances au travers des autres, et éventuellement créer de nouvelles amitiés.

Pourquoi choisir FO Groupe Bouygues?

Rejoindre **FO Groupe Bouygues**, c'est **partager des valeurs et agir** pour la liberté, l'égalité, la solidarité, le bien-être au travail, les droits de l'homme, l'environnement, mais aussi contre les discriminations, le racisme, la xénophobie, l'individualisme.

Notre syndicat se veut réformiste, favorable aux évolutions lorsque celles-ci s'inscrivent dans **une démarche de progrès et de justice sociale**. Si nous privilégions toujours la concertation et la négociation, nous ne signons un accord que s'il produit de **réelles avancées** pour les salariés du Groupe.

Rejoindre **FO Groupe Bouygues**, c'est rejoindre un syndicat libre et indépendant, actif et revendicatif qui s'engage à **protéger vos droits et acquis**, à respecter votre opinion et à combattre les injustices.

Créé en 1968, puis affilié en 1977 à la confédération FO, le syndicat FO Groupe Bouygues est le premier syndicat des salariés dans le Groupe Bouygues.

Nous rejoindre c'est aussi profiter :

- D'un **réseau** puissant, engagé, et aux compétences multiples
- D'un **droit à l'information** spécifique aux Métiers du Groupe Bouygues

FO groupe Bouygues a mis en place une News Juridique mensuelle qui doit vous permettre de suivre et comprendre les enjeux juridiques qui concernent vos métiers ; et de mieux appréhender le rôle et les responsabilités des élus et des délégués syndicaux.

- D'un droit **de se former**

Vous aurez également la possibilité de participer à des stages syndicaux en fonction du rôle que vous occupez dans le syndicat. (Optimiser le rôle d'élu du CSE, Accompagner un salarié, Comprendre le droit du travail, Prise de la parole en public...)

- D'une **protection juridique** et de bénéficier de l'AFOC

La Confédération Force Ouvrière a mis au point un contrat « solidarité vie syndicale » pour tout adhérent à jour de ses cotisations syndicales victime d'un accident au cours de sa vie syndicale.

L'AFOC met à la disposition de ses adhérents un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation, téléphonie, automobile, banque, démarchage...



Groupe Bouygues
La force de l'engagement

Convaincu ?

**Alors, Rejoignez-nous
et permettons-nous ensemble de faire la différence !**

Comment obtenir la carte FO ?

- En vous rapprochant du responsable FO

Combien coûte la carte FO ?

- 130 €/an pour un coût final de 44 €/an
- Grâce au reçu remis lors de l'adhésion, si vous portez ce don sur votre déclaration d'impôt, l'Etat vous remboursera 66% de votre carte en crédit d'impôt.